

Chabot

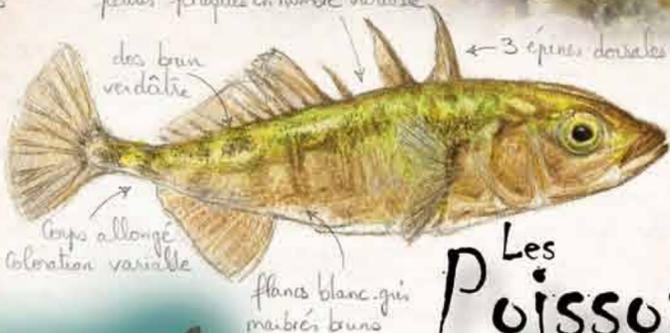
5 cm à 10 cm
évolue sur le fond



Épinoche

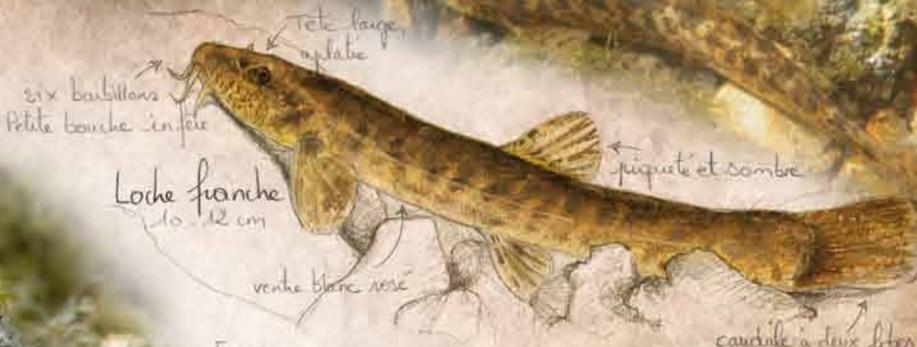
5 cm à 12 cm

pas de réelles écailles, mais de petites plaques en nombre variable



Loche franche

10 à 12 cm



Forme générale fusiforme

couleur dorée



Barbeau fluviatile

30 cm à 90 cm

Saumon Atlantique

145 cm à 180 cm
Dimorphisme sexuel (♂ nuptial): formation d'un bec - corps jaune - doré avec des taches rouges et pourpres



Les Poissons des eaux vives des Hauts de France



Truite fario

15 à 40 cm

Vainon commun

5 cm à 12 cm



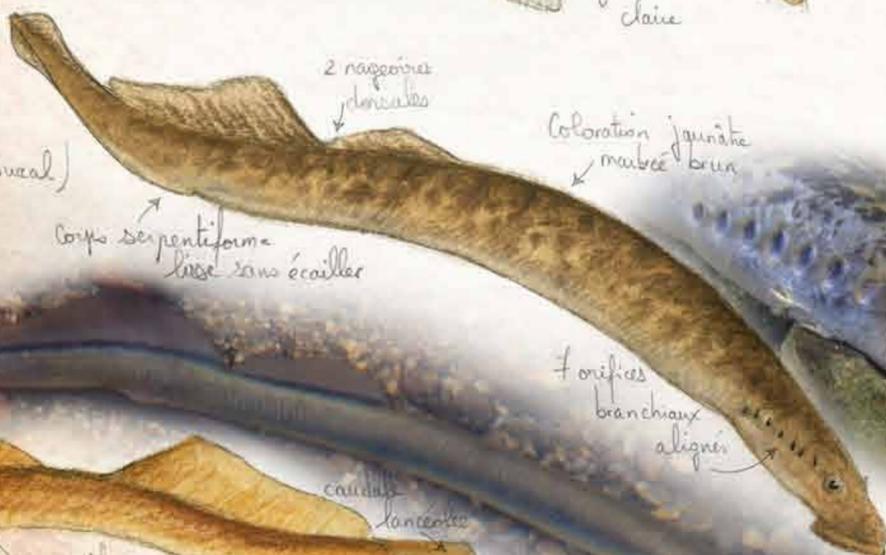
Anguille

30 cm à 100 cm



Vandoise

20-30 cm



Lamproie marine

60 cm à 90 cm



Lamproie fluviatile

30 cm à 40 cm

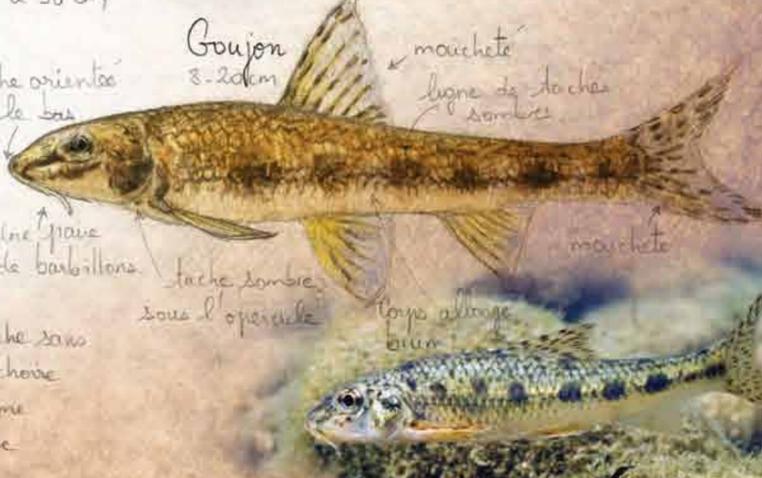
Lamproie de Planet

10 cm à 15 cm



Goujon

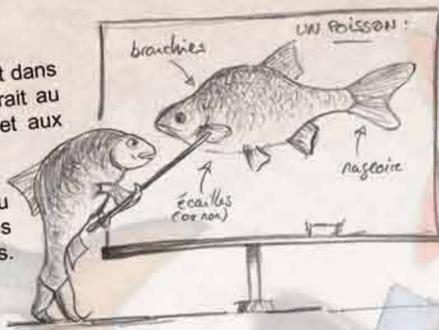
8-20 cm



Qu'est-ce qu'un poisson ?

Les poissons sont des animaux vertébrés qui vivent dans les mers, fleuves, rivières, lacs, étangs... Il existerait au total **32 500 espèces** de poissons, aux formes et aux couleurs très variées.

Leurs corps peuvent être recouverts d'écaillés ou non, mais dans tous les cas ils n'ont pas de pattes et se déplacent dans l'eau grâce à leurs nageoires. Ils respirent sous l'eau grâce à des branchies.



Une faune riche mais menacée...

Une **cinquantaine** d'espèces de poissons d'eau douce peuplent notre région, dont certaines très emblématiques comme le Saumon Atlantique, l'Anguille, la Truite fario ou encore le Brochet...

Cependant, l'activité humaine et l'usage de l'eau contribuent grandement à la détérioration de leurs milieux de vie...

Les Poissons des Hauts de France



Pour en finir avec des erreurs courantes...

Les **Lamproies** ne font pas partie de la famille des **Anguilles**. Ce sont des espèces bien différentes. D'ailleurs les Lamproies ne sont même pas des poissons, ce sont des agnathes*. Leur origine date de la préhistoire, il y a des milliers d'années.

La **Truite fario** et la **Truite de mer** sont exactement la même espèce. Elles ont un cycle biologique différent, en effet la truite de mer, à la différence de la truite fario, migre en mer ce qui donne lieu à des différences morphologiques.

La présence de la **Truite arc-en-ciel** dans nos cours d'eau n'est pas naturelle, elle est le fruit d'introduction par l'homme. Son origine est Nord-Américaine, elle est élevée en France dans des piscicultures.

Les **Cormorans** se nourrissent quasi exclusivement de poissons, c'est leur régime alimentaire ! Néanmoins, ils sont loin de constituer une menace sur les poissons car ils jouent également un rôle dans l'équilibre de l'écosystème.

Agnathes* : Le terme **Agnathe** (ou **Agnatha** du grec a, sans et gnathos, mâchoire), ou **Cyclostome** (ou **Cyclostoma** qui signifie bouche en forme de cercle), désigne l'ensemble des Crâniates dépourvus de mâchoire.

Comment expliquer la richesse des espèces piscicoles ?

Toutes les espèces piscicoles n'ont pas les mêmes besoins et exigences en termes d'habitats. En somme, plus il y a d'habitats différents dans un cours d'eau, plus il y a d'espèces piscicoles différentes. Les écosystèmes aquatiques d'eaux vives et d'eaux dormantes des Hauts-de-France présentent une diversité d'habitats et chacun d'entre eux abrite des espèces spécifiques.

Les fleuves côtiers hébergent les espèces d'**eaux vives** comme le chabot, la truite fario..., leurs « connexions » à la mer leur permettent d'accueillir des espèces qui migrent entre fleuve et mer pour accomplir leur cycle de vie. C'est le cas du Saumon, de l'Anguille, des Lamproies...

Les étangs, canaux, ... où le courant est plus lent voire nul, abritent les espèces dites d'**eaux dormantes**, comme le Gardon, la Carpe, la Tanche et des espèces carnassières comme le Brochet, le Sandre, la Perche...



Comment sauvegarder la faune piscicole ?

Nous pouvons tous protéger ou du moins ne pas porter atteinte à la vie des poissons. Pour ce faire il convient à chacun d'entre nous de veiller à prendre le plus grand soin de l'eau et des cours d'eau :

- **Ne jetez pas vos déchets** dans une rivière ou un plan d'eau.
- Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord de l'eau, n'utilisez **pas de pesticides** (c'est d'ailleurs interdit). Ils se répandent très facilement dans l'eau et compromettent la survie de chaque espèce animale et végétale...
- **Ne jetez pas de substances chimiques, médicamenteuses** dans votre réseau d'assainissement.
- Engagez des actions d'**amélioration des habitats** et de sensibilisation sur les espèces aquatiques.
- N'entrez pas de travaux en lien avec un cours d'eau sans **consulter un professionnel**.
- Pour pratiquer une pêche durable, pensez à la **remise à l'eau** notamment pour les espèces sensibles (Saumon, Truite, Brochet) et respectez les tailles de capture et période de pêche.

Comment expliquer la menace ?

La cause principale de la régression des populations de poissons est la **difficulté d'accès** à leurs zones de reproduction et la **raréfaction** de ces zones. Celle-ci est liée aux différents aménagements réalisés pour « contrôler » l'eau et l'utiliser : artificialisation des berges, endiguements, vannages, écluses, barrages, déviations... Ces aménagements contribuent à dégrader ce qu'on appelle la « continuité écologique des cours d'eau » ou « libre circulation piscicole ».

La **continuité écologique** se traduit par la fonction d'un cours d'eau qui permet à chaque espèce de se déplacer librement dans la rivière pour accomplir son cycle de vie. Pour qu'elle soit possible, cette fonction implique la connexion entre chaque partie d'un cours d'eau. Les aménagements représentent donc des obstacles, qui empêchent notamment les poissons d'atteindre leurs zones de reproduction et de grossissement.

La **pollution de l'eau** vient compléter la destruction et les multiples dégradations d'habitats. Elle est provoquée essentiellement par les divers rejets produits par l'activité humaine (produits chimiques et phytosanitaires, déchets ménagers et organiques, PCB...).

Pour d'autres espèces, la diminution de leur population met en cause la **surpêche**. Le cas de l'Anguille Européenne symbolise parfaitement cette menace. Pêchée et consommée à tous les stades de sa vie, elle rencontre aujourd'hui de graves problèmes pour perpétuer son espèce.



Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

C'est une **espèce qui ne vit pas naturellement dans notre région** mais qui lorsqu'elle s'installe, prolifère et transforme ou dégrade les milieux. Certaines espèces ont un développement important au détriment des espèces locales. Leurs impacts sur les espèces locales et le milieu naturel peuvent gêner les activités socio-économiques voire dans certains cas, poser des problèmes de santé (ou sanitaire ??).

La « **Perche Soleil** » est considérée comme une espèce exotique envahissante. En effet, en plus d'avoir une population qui croît très vite, la perche soleil est très vorace. Elle se nourrit des œufs et alevins des autres poissons.

Le **Poisson Chat** est un redoutable compétiteur qui limite les ressources alimentaires des autres espèces. En France, on observe depuis quelques années la diminution des populations. Ce phénomène est lié au développement d'un virus n'affectant que cette espèce.

Les espèces envahissantes ou exotiques envahissantes sont ainsi considérées comme une cause de la **diminution de la biodiversité**. Mais, même s'il est nécessaire de les réguler, n'oublions pas qu'il s'agit tout de même d'êtres vivants, qui ne seraient pas présents sans l'intervention de l'homme... alors à qui la faute ?

D'autant plus que, en ce qui concerne les poissons, les espèces introduites considérées comme envahissantes ou exotiques envahissantes (Perche Soleil, Poisson Chat, Pseudorasbora) ne présentent aucune valeur halieutique (pour la pêche) et/ou économique contrairement à certaines espèces introduites comme le Sandre, la Silure, la Carpe, la Truite arc-en-ciel, le Black-Bass... cherchez l'erreur !

Une question, un doute... contactez-nous :
Union Régionale des CPIE de Picardie
 32, route d'Amiens
 80480 DURY
 Tél. : 03 23 80 03 02
 contact@cpi-picardie.org



Avec le soutien financier de :

